



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 Juin 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 13 juin 2023
- Affichage de la convocation : 13 juin 2023

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_069_2023**

► **OBJET : Point n° 27 - CRÉATION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Madame Caroline THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Denise NOTON.
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.
Monsieur Benjamin DIRX.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR : Catherine CARLE VIGUIER

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le tableau des effectifs est alors modifié en conséquence, compte tenu de l'activité des services et des évolutions relatives au personnel.

Au Pôle des affaires scolaires, de l'action éducative et des loisirs, l'entretien et l'animation des garderies et restaurants scolaires sont assurés par des agents employés à temps non complet à la Ville. L'évolution de l'organisation de ces structures et de leurs taux de fréquentation conduisent à créer ou modifier certains postes pour faire évoluer la situation statutaire des agents en poste, mais aussi adapter les temps de travail aux missions confiées.

De plus, certains d'entre eux occupent depuis de nombreuses années ces emplois dans le cadre de contrat à durée déterminée. Comme le prévoient les textes, et après création des postes correspondants, leur contrat peut être transformé en contrat à durée indéterminée de droit public. Pour les agents dont le volume d'heures est le plus important, une nomination en qualité de stagiaire sur le premier grade peut également être proposée.

À la Direction de l'aménagement et de l'environnement, la difficulté de recrutement sur certains emplois, ainsi que les réussites aux concours des personnels en poste, nécessitent également d'actualiser le tableau des effectifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Conseil Social Territorial en date du 24 mai 2023,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 12/06/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 31/05/2023,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA, de Madame Sandra ROBIN et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (6 élus ne prennent pas part au vote) :

- de revoir les quotités des heures des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 9.61/35^{ème} à 17.49/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint technique de 28/35^{ème} à 20.62/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint technique de 17.33/35^{ème} à 28.48/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint technique de 12.60/35^{ème} à 25.33/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 33.79/35^{ème} à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 23/35^{ème} à 30.08/35^{ème};
- d'autoriser la création au titre des emplois permanents des postes suivants :
 - 3 postes d'adjoint d'animation (filière animation, catégorie C) à 12.24/35^{ème},
 - 3 postes d'adjoint d'animation (filière animation, catégorie C) à 5.58/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint d'animation (filière animation, catégorie C) à 14.54/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint d'animation (filière animation, catégorie C) à 16.01/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint d'animation (filière animation, catégorie C) à 6.46/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint d'animation (filière animation, catégorie C) à 11.16/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint technique (filière technique, catégorie C) à 22.2/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint technique (filière technique, catégorie C) à temps complet ;
- de transformer les postes suivants :
 - Suppression de 5 postes de technicien principal de 1^{ère} classe, catégorie B, filière technique,
 - Création de 4 postes d'agent de maîtrise, catégorie C, filière technique,
 - Création de 1 poste d'ingénieur, catégorie A, filière technique ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,



Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS Certifié avoir été reçu, le

26 JUIN 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire